

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-3-1

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Service instructeur**

Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins

#### **Service consulté**

## **CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE (CEA) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ ALSACE NORD (EPSAN) RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE RÉFÉRENTS DE PARCOURS COMPLEXE EN SANTÉ MENTALE**

Résumé : Dans le cadre du projet territorial de santé mentale du Bas-Rhin, une expérimentation de création de métiers de « référents de parcours complexe en santé mentale » a été portée conjointement par l'Etablissement Public de Santé d'Alsace du Nord (EPSAN) et la Collectivité européenne d'Alsace. Retenu au niveau national dans l'appel à projets pour l'innovation organisationnelle en psychiatrie, ce projet a bénéficié d'un financement sur 3 ans permettant notamment la création de deux postes sur les territoires de Haguenau – Wissembourg et de Strasbourg - Eurométropole, dédiés à la coordination et à l'accompagnement renforcé de personnes présentant des troubles psychiatriques afin d'éviter, en prévention, des (ré)hospitalisations. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'EPSAN pour la mise en œuvre de l'expérimentation.

### **I. ELEMENTS DE CONTEXTE**

Le diagnostic préparatoire à la rédaction du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Bas-Rhin a mis en évidence un besoin de renforcement de la coordination autour de l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiatriques et se trouvant en situation complexe.

Dans le cadre des travaux d'élaboration des fiches-action du PTSM, en 2019 et 2020, un projet expérimental de création d'un profil de « référents de parcours complexe en santé mentale » a été porté conjointement par l'Etablissement Public de Santé d'Alsace du Nord (EPSAN) et le service Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) du Département du Bas-Rhin.

Inspiré par le modèle des gestionnaires de cas MAIA, il s'agit de proposer un accompagnement et une coordination renforcés à des personnes pour lesquelles un trouble psychiatrique a été diagnostiqué et qui bénéficient déjà d'un accompagnement, en ville et/ou en établissement. De manière complémentaire, il s'agit de pouvoir s'appuyer sur des professionnels ressource en matière de psychiatrie pour faciliter les liens entre les professionnels de la Collectivité (MAIA, UTAMS) et les établissements psychiatriques.

Le projet a été retenu au niveau national dans le cadre de l'appel à projets pour l'innovation organisationnelle en psychiatrie. Il bénéficie d'un financement de 315 000 € sur trois ans, dédié :

- Au recrutement de deux référents de parcours complexe en santé mentale à temps plein ;
- A un temps médical de psychiatre dédié, à hauteur de 0,10 Equivalent Temps Plein (ETP) ;
- Aux différentes charges liées au projet, incluant la formation des deux professionnels. Le diplôme universitaire de « coordinateur de parcours de santé complexe » sera proposé aux deux professionnels recrutés.

Le financement est susceptible d'être pérennisé en fonction des résultats de l'évaluation qui interviendra à l'issue de l'expérimentation. Celle-ci s'inscrit dans la perspective de création en juillet 2022 d'un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), comme prévu dans la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Ce profil de poste et le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'EPSAN peuvent contribuer à construire un volet « santé mentale » du futur DAC, qui devra proposer une coordination pour tout parcours de santé complexe, quel que soit l'âge et la pathologie des usagers.

## **II. LE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET L'EPSAN SUR LE PROJET DE REFERENTS DE PARCOURS COMPLEXE EN SANTE MENTALE**

L'expérimentation est territorialisée : sur le territoire de Strasbourg - Eurométropole, et sur celui de Haguenau - Wissembourg.

L'EPSAN est le porteur administratif et financier du projet. Les deux postes de référents de parcours complexe en santé mentale financés par les fonds alloués dans le cadre de l'appel à projets lui sont rattachés.

En tant qu'employeur, l'EPSAN :

- Assure avec la participation administrative de la Collectivité européenne d'Alsace, le recrutement des deux référents de parcours ;
- Est responsable de l'organisation de leur travail et de leur suivi RH, et assure leur intégration dans les pôles de rattachement ;
- Met à leur disposition l'équipement nécessaire pour exercer leurs missions ;
- Définit les modalités de l'appui médical ;
- S'assure de l'inscription des deux référents au diplôme interuniversitaire de coordinateur de parcours de santé complexe et en assure le financement.

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son service MAIA, s'engage à fournir aux deux référents de parcours complexe en santé mentale tout l'appui et le partage d'expériences nécessaires pour leur permettre d'exercer au mieux leur mission. Cet appui prendra la forme de :

- Temps de rencontres et d'échanges avec les équipes des MAIA Strasbourg – EMS et Haguenau – Wissembourg ;
- La participation aux temps de travail des équipes MAIA ;
- La participation aux temps partenariaux organisés par les MAIA : instances locales de coordination autonomie, séances d'appui technique aux gestionnaires de cas, temps d'information organisés avec la Maison de l'autonomie et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- L'accueil régulier dans les locaux des équipes MAIA ;
- La facilitation des collaborations avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace.

Aucune dépense n'est engagée par la Collectivité européenne d'Alsace, sa participation reposant sur le temps de travail des professionnels MAIA consacré au projet.

La 9<sup>ème</sup> Commission Nord-Alsace – Haguenau – Wissembourg a émis un avis favorable au présent rapport lors de la séance du 9 septembre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention à conclure avec l'Etablissement Public de Santé d'Alsace du Nord (EPSAN) pour la mise en œuvre de l'expérimentation de référents de parcours complexe en santé mentale, jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a light blue circular stamp.

Frédéric BIERRY